

## CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL : SOYONS VIGILANTS POUR LA RÉUSSITE DE NOS JEUNES

**Lévis, 7 septembre 2022** — Alors que les jeunes de la région retournent en classe, les Partenaires pour la réussite éducative de Chaudière-Appalaches (PRÉCA) souhaitent rappeler aux parents, employeurs, décideurs et citoyens l'importance de se soucier de la conciliation des études et du travail.

« Concilier travail et études peut être bénéfique à plusieurs niveaux, mais il importe aussi de souligner qu'une mauvaise conciliation peut précipiter le décrochage scolaire. Nous savons que la région de Chaudière-Appalaches se distinguait du reste du Québec avant la pandémie quant au travail pendant l'année scolaire, et tout nous porte à croire que cela s'est exacerbé dans les deux dernières années. Nous nous devons d'être vigilants. » déclare Ariane Cyr, directrice générale de PRÉCA.

La littérature scientifique nous apprend que le travail peut être positif en encourageant par exemple l'autonomie ou de nouveaux apprentissages. Toutefois, les études révèlent également qu'un emploi peut nuire à la réussite éducative. En effet, il est maintenant bien défini dans les écrits que le risque de décrochage scolaire augmente proportionnellement au nombre d'heures travaillées.

En Chaudière-Appalaches, et comparativement au reste du Québec, un plus grand nombre de jeunes de la région travaillaient pendant leurs études secondaires, et ils étaient plus nombreux à travailler plus de 16 heures par semaine. Si travailler pendant les études peut être parfois bénéfique et parfois nuisible, c'est le bon équilibre qui fait la différence entre les deux. Bien que la littérature scientifique suggère généralement un maximum de 15 heures de travail par semaine, le bon équilibre est propre à chaque jeune, et tient compte de ses contextes personnels.

### **Les jeunes arrivent sur le marché du travail de plus en plus tôt**

La rareté de main-d'œuvre qui touchait plusieurs domaines a été exacerbée par la pandémie et les employeurs font maintenant face à des besoins criants de personnel. Selon la revue médiatique et les témoignages recueillis, tout porte à croire que cette situation encourage les jeunes à se lancer plus tôt qu'auparavant sur le marché du travail.

Or, la très grande majorité des données dont nous disposons sur la conciliation des études et du travail concernent la population des 15 ans et plus. C'est donc dire que le fait de travailler pendant les études pour les jeunes de 11 à 14 ans n'est pas une réalité documentée, et nous ne disposons pas des données pour éclairer la prise de décision.

### **La vigilance plutôt que l'interdiction**

Selon PRÉCA, l'enjeu n'est pas de déterminer si oui ou non les jeunes devraient travailler une fois la rentrée arrivée. « Travailler ou pas, c'est un choix qui revient au jeune, et dont il discute avec

ses parents. Toutefois, notre rôle en tant que décideurs, employeurs et famille, est d'être vigilants et proactifs pour permettre aux jeunes qui travaillent de réussir et d'être épanouis tout à la fois », rappelle Ariane Cyr.

### **À propos de PRÉCA**

PRÉCA est l'instance de concertation par laquelle se mobilisent les partenaires de la réussite éducative en Chaudière-Appalaches. Sa mission est de reconnaître, encourager et soutenir les individus et les collectivités dans leurs démarches et actions de formation et de développement liées à la persévérance scolaire et à la qualification des travailleurs de demain.

– 30 –

Source : PRÉCA

### **Renseignements :**

Anabel Grondin

PRÉCA

[agrondin@preca.ca](mailto:agrondin@preca.ca)

581 909-5473